

Garantie des produits *Canetis*



Évolution
acoustique

4054 Boul. le Corbusier,
Laval, QC H7L 5R2

- *Les produits acoustiques fournis sont garantis par le fabricant, et Évolution acoustique garantit leur installation pour une période d'un an (12 mois) à compter de la date de la fin des travaux.*
- *Évolution acoustique ne peut être tenue responsable des bris des panneaux déjà installés.*
- *Cette garantie ne s'applique pas en cas de mauvais usage, négligence, mauvais démontage ou réparation par des installateurs non accrédités par Évolution acoustique.*
- *En cas d'arrêt de production anticipé ou de défaut du système de fabrication, Évolution acoustique émettra un avis au client dans les meilleurs délais.*

